

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 17 octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 29 septembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Point numéro 1 : 33

Du point numéro 2 au point numéro 17 : 34

A partir du point numéro 18 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point numéro 1 au point numéro 17 : 4

A partir du point numéro 18 : 5

Nombre de votants :

Point numéro 1 : 37

Du point numéro 2 au point numéro 26 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno (du point 2 au point 17), M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, à partir du point 18, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothee,

M. DELABRE Aimé, pouvoir donné à M. VANECCLOO Serge,

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, pouvoir donné à Mme EVRARD Monique,

M. BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique,

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. HURLUS Jacques,

Absents :

M. FICHEUX Bruno (point numéro 1)

M. RAVET Pierre-Luc,

M. BONNAERT Jean-Philippe,

M. DELVALLE Jean,

M. LORIDAN Bernard,

Secrétaire de séance : Mme EVRARD Monique.

Délibération n°2023D140 – Finances, Mutualisation, Transferts de charge – Cession d'un camion nacelle à l'entreprise Christian Matériel.

Le Vice-Président expose en Conseil :

La mutualisation de matériel envers les communes de notre territoire est une composante essentielle de la solidarité et de l'entraide intercommunale. La mise à disposition gracieuse d'une nacelle auprès de nos communes a été actée et mise en œuvre il y a six ans au travers de l'acquisition d'un camion nacelle dont la CCFL assurait la gestion et la maintenance.

En ces temps d'inflation et d'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie, il est plus que jamais nécessaire de maintenir ce service auprès des communes.

Après étude des différentes propositions, de l'historique d'utilisation, des frais de maintenance mais également face à la simultanéité des besoins au périodes clefs telles que les illuminations de Noël ou les travaux d'élagage, il apparaît que la solution correspondant le mieux à nos besoins est la prise en charge, par la Communauté de Communes Flandre Lys, du coût journalier de location de camion nacelle sur la base d'un forfait annuel par commune.

Par la mise en place de ce contrat de location, le maintien de ce camion nacelle dans notre parc matériel paraît superfétatoire, sa revente nécessaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 27/10/2017,

Considérant l'offre de reprise du véhicule, immatriculé ER-164-PQ, formulée par la société Christian Matériel domiciliée ZA des Petits Pacaux, 1 Rue Amaury de La Grange à Merville (59600),

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- De céder, camion nacelle immatriculé ER-164-PQ au prix de 17 500 € à la société Christian Matériel domiciliée ZA des Petits Pacaux, 1 Rue Amaury de La Grange à Merville (59600),
- D'inscrire la recette correspondante au budget principal (*exercice 2023, chapitre 77 Article 775*).
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.



Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS